

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE
COMMUNE
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 novembre 2023

Convocation du **14/11/2023**
Date de publication : **20/11/2023**
Conseillers en exercice : **043**
Présents : **030**
Quorum : **22**

L'An deux mille vingt-trois, et le lundi vingt novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **034-201123**

**OBJET : DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES**

Approbation d'un Mandat Spécial à Monsieur le Maire afin de se rendre au Congrès des Maires.

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Madame MELIN Joëlle, Monsieur MIROUX William, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame METCHÉ-BARTHELEMY Mathilde, Monsieur ZANARINI Marc Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame TRIC Hélène (donne pouvoir à Monsieur AGOSTINI Pascal), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur AMY Philippe), Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Monsieur KOURICHI Zarick (donne pouvoir à Madame AMARANTINIS Sophie), Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette (donne pouvoir à Madame BOISSON Valérie), Monsieur PERRIN-TOININ Yves (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine)

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20231120-201123_34-DE
Reçu le 20/11/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
20/11/2023



Délibération n° 034-201123 du Conseil Municipal du 20 novembre 2023 (suite)

ABSENTS :

Madame BENASSAYA-NIVET Dominique (absente excusée),
Monsieur SALONE Arthur (absent excusé), Madame
GIOVANNANGELI Magali (absente excusée), Monsieur
GRANDJEAN Denis (absent excusé), Madame FARDOUX
Clémentine (absente excusée), Monsieur LATZ Alexandre (absent
excusé), Madame BOISSON Valérie (absente excusée)

Monsieur Jérémy PANGOURASSOU a été élu(e) secrétaire

Monsieur Alain ROUSSET rapporte :

Le prochain Congrès des Maires de France se déroulera à Paris, Porte de Versailles, du 20 au 23 novembre 2023. Il s'agira de sa 105^{ème} édition.

Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 5.000 maires et adjoints, est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales.

Elle permet également d'entendre les membres du Gouvernement concernés présenter la politique de l'Etat vis à vis des communes.

La participation des maires présente un intérêt incontestable pour la collectivité qu'ils représentent.

Cette délibération propose, en application de l'article L2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, de mandater Monsieur le Maire à effet de participer au prochain Congrès des Maires de France et de prendre en charge les frais occasionnés par ce déplacement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU les articles L2123-18 et R2123-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'intérêt pour Monsieur le Maire de participer à la 105^{ème} édition du Congrès des Maires de France,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : de MANDATER Monsieur le Maire à effet de participer au prochain Congrès des Maires de France ;

ARTICLE 2 : de PRENDRE en charge les frais occasionnés par ce déplacement.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20231120-201123_34-DE
Reçu le 20/11/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
20/11/2023



POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20231120-201123_34-DE
Reçu le 20/11/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
20/11/2023

